

Appel à projets

Pôles de compétitivité

L'innovation est un des facteurs de compétitivité de l'industrie ; elle est d'autant plus efficace quand ses acteurs sont regroupés dans des entités développant des synergies de proximité. Leur visibilité au plan international peut également constituer un facteur d'attractivité mais aussi un label commercial à ne pas négliger. C'est pourquoi le soutien à l'**émergence** et au **développement** des pôles de compétitivité est un des axes forts de la politique économique du Gouvernement. Cette politique s'appuie notamment sur les constats suivants :

- le rôle déterminant de l'industrie dans le développement économique de la France, la compétitivité du secteur industriel, qui est à l'origine de la très grande majorité de nos exportations, constitue le facteur majeur de détermination de notre niveau de vie ;
- l'importance des enjeux auxquels ce secteur est confronté, tant du point de vue des innovations technologiques, de la rapidité de leur diffusion et des coûts d'entrée qu'elles recèlent, que du point de vue concurrentiel avec l'émergence de nouveaux compétiteurs sur la scène mondiale,
- le développement de concentrations d'entreprises, d'unités de recherche et de centres de formation dont les partenariats actifs visent à conforter et à développer des activités dédiées à un même marché final.

Création de richesses nouvelles, partenariat, recherche et développement constituent ainsi les maîtres-mots de la politique en faveur des pôles de compétitivité.

L'appel à projets vise à identifier et soutenir, pour les accélérer, les projets porteurs d'un développement significatif pour les entreprises concernées et pour lesquelles l'innovation constitue un facteur central, bien que non exclusif de leur compétitivité.

Dans cette perspective, le présent cahier des charges vise à permettre d'apprécier trois éléments majeurs :

- le ou les projets s'appuyant sur la stratégie de développement mise en place par plusieurs partenaires (progression de la richesse nouvelle créée, gains de parts de marché,...) et la place qu'occupe l'innovation dans le processus de la création de valeur.
- la façon dont ces partenaires vont concrètement mettre en œuvre ces projets (modalités pratiques du partenariat, équipe de pilotage, leader,...).
- l'articulation du projet avec d'autres projets thématiques, régionaux, locaux ou européens.

Au delà de ces éléments centraux, la présence de facteurs d'environnement (haut débit, logements de chercheurs, veille et *benchmarking*, formation, exportations ...) sera également prise en compte pour évaluer la qualité des projets.

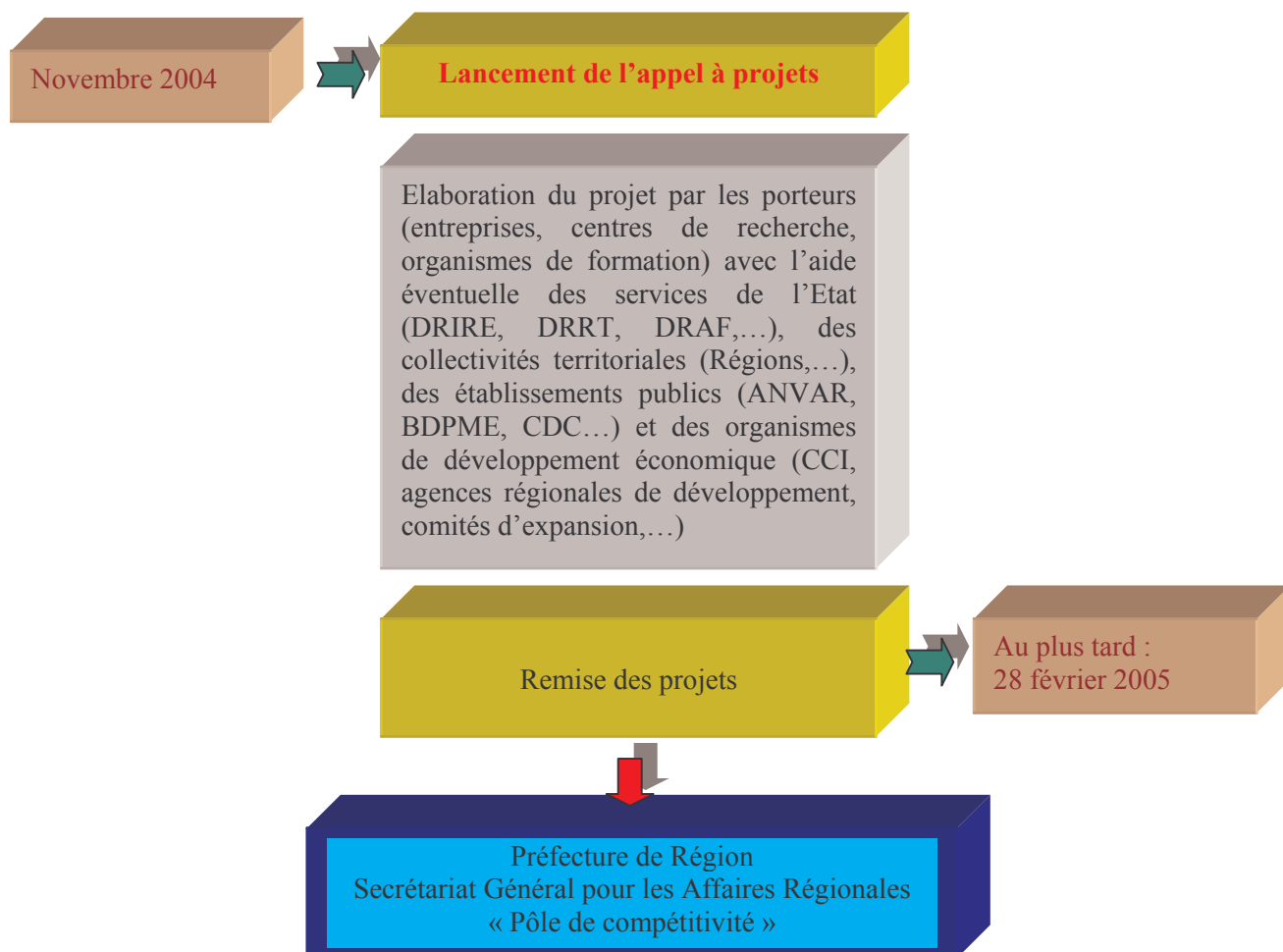
Bien entendu, la crédibilité du projet dépendra, non seulement des aspects techniques et économiques, mais aussi d'une forte convergence entre les objectifs poursuivis par les acteurs industriels et académiques et par les acteurs publics, tout notamment les collectivités locales et l'Etat.

Il est important de noter qu'il ne s'agit ici de la première étape d'une démarche qui s'inscrit dans le moyen terme et que d'autres appels à projets pourront être lancés par la suite ; ils permettront aux candidats et à leurs partenaires de consolider et de finaliser leur proposition.

Enfin, une évaluation régulière des actions engagées déterminera le maintien du label accordé aux pôles par le Comité Interministériel d'Aménagement et du Développement du Territoire.

De l'appel à projets à la labellisation

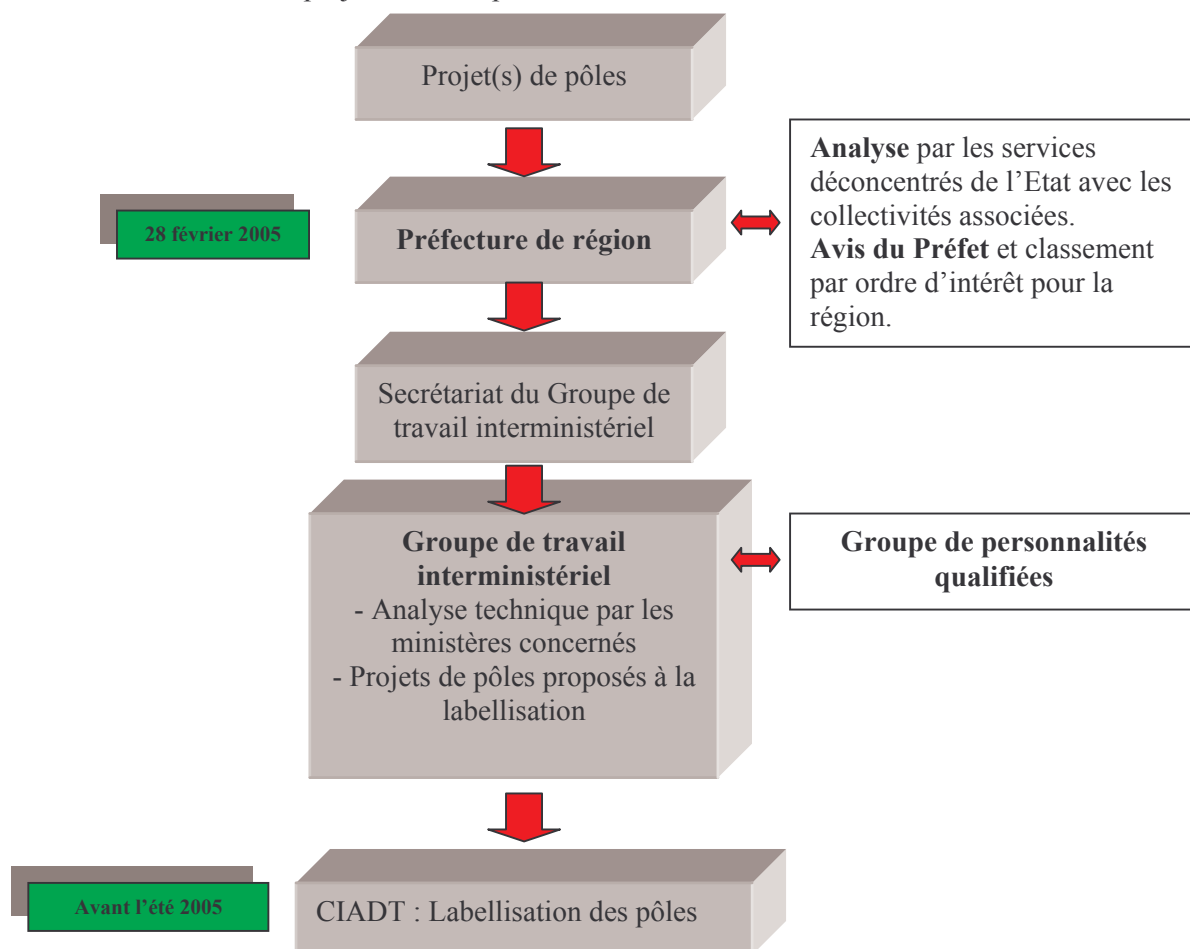
Les porteurs de projets (les acteurs des pôles ou leur mandataire)¹ doivent déposer leur dossier **au plus tard le 28 février 2005**. Ils disposent donc d'un **délaï maximum de quatre mois à compter de novembre 2004** pour élaborer leur projet et le transmettre, en six exemplaires et avec une version électronique, à la préfecture de leur région (SGAR – secrétariat général pour les affaires régionales) qui l'adressera au secrétariat du groupe de travail interministériel, assuré conjointement par la DATAR et la direction générale des entreprises du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie².



¹ Ce point est précisé au chapitre « Périmètre du pôle », p 9

² 1, avenue Charles Floquet – 75007 PARIS

- S'ils le souhaitent, les candidats peuvent s'adresser à la préfecture de région, aux services déconcentrés de l'Etat ou aux services des collectivités territoriales, en particulier ceux du Conseil régional, à des organismes de développement économique (chambres de commerce et d'industrie, agences régionales de développement, comités d'expansion,...) qui peuvent les aider pour l'élaboration de leur projet.
- La sélection des projets obéit au processus suivant :



Le processus de sélection comporte ainsi une triple analyse :

- . une expertise conduite par les services des ministères concernés par les projets (industrie, défense, agriculture, santé, transports,...) et du ministère chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur qui sera systématiquement sollicité ;
- . une expertise indépendante confiée à des personnalités du monde des affaires (industriels, financiers ,...), de la recherche et de l'enseignement supérieur ;
- . une analyse locale conduite sous l'autorité des préfets de région.

La plus grande confidentialité sera exigée des différents experts intervenant dans la démarche de labellisation.

Définition

Un pôle de compétitivité se définit comme la combinaison, sur un espace géographique donné, **d'entreprises**, de centres de **formation** et d'unités de **recherche publiques ou privées**, engagés dans une **démarche partenariale** destinée à dégager des synergies autour de projets communs au caractère innovant. Ce partenariat s'organisera autour d'un marché et d'un domaine technologique et scientifique qui lui est attaché et devra rechercher la masse critique pour atteindre une compétitivité mais aussi une visibilité internationale.

Ces trois ingrédients principaux – entreprises, formation, recherche/innovation – unis par les trois priorités que sont le partenariat, les projets communs concrets et la visibilité internationale constituent les éléments clés des pôles de compétitivité.

Chaque projet de pôle se caractérisera par l'intensité relative de chacun de ces éléments et la force des partenariats.

Le CIADT du 14 septembre 2004 a défini deux grands types de pôles ; les pôles à dominante technologique, et les pôles à dominante industrielle.

Un pôle de compétitivité à dominante technologique est caractérisé par l'importance des activités de recherche et la force des interactions entre centres de recherche et entreprises travaillant autour du développement d'un domaine technologique. La recherche et ses applications industrielles de pointe déterminent la logique de développement des pôles de compétitivité technologique.

Un pôle de compétitivité à dominante industrielle est caractérisé par une concentration d'entreprises ayant des activités de R&D plus appliquées et plus proches du marché immédiat. C'est ce dernier, notamment par son potentiel de croissance, qui détermine la logique de développement du pôle.

Dans les deux cas, la consistance et la réalité des partenariats associant sur un territoire des entreprises, des centres de recherche et des organismes de formation sont des conditions préalables essentielles à la constitution des pôles et des éléments déterminants pour la sélection des projets. Le partenariat entre les acteurs publics, et particulièrement entre l'Etat et les collectivités territoriales, qui accompagnent les projets de ces pôles est également une des conditions importantes de leur réussite.

Pour l'examen des projets de pôles, quatre aspects sont particulièrement importants :

- Les projets à labelliser **doivent être créateurs de richesses nouvelles à forte valeur ajoutée**. En effet, quelle que soit la nature du pôle, l'objectif final est bien d'améliorer la compétitivité de l'offre française sur les marchés internationaux de taille importante ou à fort potentiel, et donc aussi l'emploi qualifié et très qualifié.
- la **visibilité internationale**. Le pôle doit ou devra à horizon déterminé représenter une masse critique suffisante, sur les plans industriels et/ou technologiques. Les projets présentés doivent pouvoir se placer, à terme, aux tous premiers rangs mondiaux sur des activités bénéficiant d'un fort potentiel de croissance.
- le **partenariat et le mode de gouvernance** mis en œuvre. Il s'agit d'un aspect essentiel : la présence, sur un territoire donné, d'entreprises dédiées à la satisfaction d'un même marché final et mobilisant des technologies avancées, de chercheurs et d'organismes de formation dans les domaines couverts par les entreprises est un élément nécessaire mais non suffisant de la constitution d'un pôle de compétitivité. La qualité des partenariats établis entre ces acteurs, et le mode de gouvernance établi ou envisagé, qui doivent viser l'efficacité, seront des critères majeurs de labellisation d'un pôle.
- la **stratégie de développement économique** du pôle. La vocation du pôle est d'ancrer sur un territoire un tissu économique dynamique, performant face à la concurrence internationale, capable de susciter le développement des activités du bassin d'emploi, si possible d'en attirer de nouvelles. A cet égard la cohérence du pôle et de sa stratégie avec l'ensemble plus vaste que constitue le plan de développement économique du territoire, constitue un facteur essentiel.

Calendrier

- novembre 2004 : lancement de l'appel à projet
- 28 février 2005 : date limite de dépôt des projets
- Mai 2005 : rapport de synthèse du groupe de travail interministériel
- Labellisation : avant l'été 2005 en CIADT

Cahier des charges des propositions

Les chiffres et données quantitatives donnés devront impérativement faire référence à leur source.

Les éléments en gras représentent les critères essentiels pour la reconnaissance d'un pôle.

Pour un projet donné, la réponse à ce cahier des charges doit permettre de décrire :

- la **stratégie** générale du pôle ;
- la description du **périmètre** du pôle, géographique, mais aussi en terme d'entreprises, d'unités de recherche, de centres de formation, des collectivités locales impliquées, etc. qui participent ou vont participer à la vie du pôle ;
- **l'état des lieux** du pôle, son ampleur quantitative, sa structuration, etc. Ceci va au-delà des participants directs au pôle, décrits au point précédent, mais regroupe l'ensemble des éléments qui permettent d'apprécier la masse critique du pôle ;
- les modalités de la **gouvernance et du pilotage** du pôle, qui donnent la mesure de la qualité du partenariat ;
- les **projets de coopérations**.

Stratégie générale

- Description générale de la stratégie du pôle et de ses objectifs

***Stratégie du pôle** : objectifs à court, moyen et long terme, chiffrés (part de marché, position concurrentielle, ...) explicitation du positionnement technologique ou industriel ; moyens mis en œuvre par les acteurs industriels et académiques du pôle ; création d'emplois, création d'activité ; ...*

***Partenariats publics** : stratégie des acteurs publics et accompagnement des projets du pôle en termes de soutien, d'infrastructures, de politique foncière, ... ;*

***Cohérence et synergies de cette stratégie**, avec la politique de développement économique du territoire concerné ;*

***Partenariats industriels** : quelles sont les alliances industrielles fortes, les partenariats structurants, et leurs évolutions, ...*

***Collaborations nationales, européennes et internationales** (existence, renforcement ou création) ;*

***Analyse atouts / faiblesses du pôle (position concurrentielle et facteurs clefs de succès)**.*

***Autoévaluation du pôle** en comparaison à ses concurrents potentiels ou avérés au niveau national, européen et international. Cette évaluation doit porter notamment sur le potentiel de développement économique et technologique ou d'innovation du pôle. Elle vise, sur la base d'éléments objectifs extraits de sources identifiées, à mesurer quel serait le positionnement compétitif prévisible du pôle ainsi créé, ainsi que sa complémentarité avec les autres pôles européens.*

Base industrielle

Le secteur industriel lié à un pôle doit être pris dans son ensemble (et pas uniquement les entreprises impliquées dans un ou des projets communs). Pour présenter un intérêt du point de vue du développement économique par son effet de levier, le pôle doit en effet avoir un effet d'entraînement vers les entreprises du secteur technologique et/ou du marché concerné.

- Description générale

Importance quantitative du secteur industriel ou du marché concerné, dans l'absolu et en relatif (par rapport au secteur sur la France entière, et par rapport aux autres secteurs de la zone du pôle) : chiffre d'affaires, effectifs (PME et groupes), évolution récente ;

Structuration du secteur industriel : taille des entreprises, organisation en filière, dépendance d'un ou plusieurs groupes, relations PME – groupes, ...

Création d'entreprise et financement du développement : accompagnement (incubateurs, pépinières, hôtel d'entreprises, aides publiques spécifiques) notamment préciser les projets liés au pôle ; financement : implication du capital-risque et des banques dans le pôle.

- Marché

Volume et évolution (local, national, européen ou international) ; positionnement à l'international : marchés en développement ? Etat de la concurrence mondiale ?

- Actions de coopération industrielle

Actions notables menées par les entreprises du secteur / marché avec ou sans le soutien des pouvoirs publics : opérateurs, objectifs, résultats (distinguer notamment les actions en lien avec la recherche et les autres : commercial, ressources humaines, ...) ; coopérations internationales, notamment dans un cadre européen ; équipements ou moyens mutualisés ; groupements d'employeurs ...

- Menaces – Opportunités

Mutations du secteur à anticiper et atouts à mettre en valeur, dans les domaines industriels, techniques, commerciaux, ...

Recherche – Développement – Innovation

Les capacités d'innovation, de recherche et développement des entreprises doivent être renforcées car elles sont au cœur du renouvellement de l'activité des entreprises de production et conditionnent leurs parts de marché dans la concurrence internationale.

Un pôle de compétitivité ne peut en effet envisager un développement à long terme que s'il comporte une activité de recherche (même très applicative) et de développement de nouveaux produits, procédés ou marchés.

- Description générale

***Importance quantitative** (nombre de chercheurs / nombre de publications / de brevets) des laboratoires, centres de recherches publics et privés, etc. liés à la technologie considérée : dans l'absolu, et en relatif (par rapport au sujet sur l'ensemble de la France, et par rapport à l'ensemble de l'activité de R&D sur la zone du pôle) / volume d'affaires des laboratoires publics (id est ressources provenant de contrats industriels) et privés ;*

Répartition entre recherche publique et recherche privée

***Degré de maîtrise de la technologie** : publications / brevets portés par les laboratoires concernés par rapport au volume total de publications / brevets sur le sujet ; licences octroyées sur les brevets déposés³ et volume d'affaires généré ; enveloppes Soleau déposées ; existence de brevets fondamentaux déposés soit par les laboratoires publics, soit par les industriels ;*

Degré de spécialisation des laboratoires : volume d'activité lié au pôle par rapport au volume d'activité du laboratoire / chercheurs en équivalents temps plein consacrés aux activités du pôle ; volume des ressources contractuelles de ces laboratoires liées aux activités du pôle.

- Relations industries / laboratoires

*Activité de **prestation technologique des laboratoires**, centres de ressources, centres techniques, ... vis-à-vis des entreprises du secteur, ou sur la technologie identifiée : nombres et montants des contrats de recherche, bourses CIFRE, ...*

*Activités de **coopération entre laboratoires** de la zone ; notamment, coordination des structures de valorisation de la recherche publique ;*

Diffusion de la technologie sur d'autres secteurs que ceux impliqués initialement ;

Nombre de laboratoires communs établissements publics / industriels ; budget de ces laboratoires communs et nombre de chercheurs présents ; nombre de brevets issus de ces laboratoires ; contribution aux activités du pôle ;

Nature et importance des liens avec d'autres centres de ressources, laboratoires, ... hors de la zone du pôle (national, européen et international).

Implication dans le PCRDT ou dans les projets Eurêka ; présence au sein de consortium internationaux ; participation aux activités de normalisation.

³ Si possible (notamment dans le cas de gestion centralisée de propriété intellectuelle)

Formation

L'offre de formation, qu'il s'agisse d'enseignement supérieur ou non, est essentielle à l'attractivité pour les entreprises, mais aussi au développement des entreprises existantes. Il convient donc de la renforcer, en veillant à répondre au mieux aux besoins à moyen et long terme des entreprises et des laboratoires de recherche.

- Description générale

***Formation initiale** : Cursus de formation disponible en lien avec la technologie considérée et le développement général du secteur, en distinguant l'enseignement supérieur, lien entre ces formations et les unités de recherche,...*

***Formation continue** : nombre d'heures de formation / salariés du pôle de compétitivité ; existence de filières communes de formation continue,...*

- Relations industries / formation

Expression par les industriels de leur besoin : contrat d'étude prospective, contrat d'objectifs emploi formation, engagements de développement de la formation (EDDF), existence de structure ad hoc d'expression des besoins des industriels en termes de formation...

Implication des entreprises dans la formation : nombre de formations en alternance dans les entreprises du pôle, participation des industriels aux cursus de formation,...

Périmètres du pôle

- Porteur(s) du projet de pôle

*Il est rappelé que les porteurs du pôle doivent être ceux qui y sont **directement impliqués** par des projets concrets (cf. § « Projet(s) de coopération » p 11) : entreprises, structures de recherche, et centres de formation.*

*L'expression des candidatures peut prendre diverses formes ; ces porteurs peuvent mandater un « **déposant** » public ou privé qui présentera le projet de pôle pour leur compte.*

- Positionnement du pôle en terme de secteur(s), marché(s) et technologie(s)

*Un pôle doit s'organiser autour d'un **marché** (ou secteur) et d'un **domaine technologique** et scientifique qui structurent le partenariat. Il peut, par exemple, être positionné en définissant une ou des technologies précises puis en donnant les marchés ciblés en aval, ou, inversement, en définissant un marché ou secteur précis, puis en précisant les technologies essentielles au développement de ce marché.*

- Participants au pôle et implication

***Acteurs principaux** impliqués (notamment entreprises, centres de recherche et de formation), c'est-à-dire participant à la gouvernance ou ayant des projets de coopérations au sein du pôle. Ils devront être mis en perspective par rapport à l'ensemble du tissu concerné par le périmètre du pôle.*

***Partenaires majeurs** impliqués (notamment collectivités territoriales, mais aussi partenaires financiers), et degré d'engagement*

*Démarches de collaborations **interrégionales** et **internationales***

*Perspectives de **financement** des principaux projets (autofinancement, financements publics - Etat, collectivités, Europe - financements privés)*

- Périmètre géographique (et notamment zonage R&D proposé)

*Cet aspect concerne d'une part la description de la **zone pertinente** pour le pôle et d'autre part la définition du "**zonage R&D**". Il convient de noter que le bénéfice des mesures d'allègement de charges et d'exonérations fiscales, prévues dans le respect du cadre communautaire respectivement "Recherche" et 'de minimis', résultera de la validation des projets de recherche par les ministères concernés pour les entreprises localisées dans le « zonage R&D ».*

Cette zone rassemble l'essentiel des moyens de R&D : la délimitation est donc appréciée par rapport à la localisation des moyens humains et matériels de R&D identifiés, qui doivent alors représenter une concentration suffisante au regard de la masse globale du pôle.

Il est rappelé qu'un pôle peut exceptionnellement ne pas prévoir de zonage R&D, auquel cas les mesures d'exonérations fiscales et d'allègement de charges sociales sont sans effet.

Gouvernance & Pilotage

La gouvernance rassemble les structures, formelles ou informelles, qui permettent d'assurer la cohérence et la qualité du partenariat.

Il est à noter que les projets partenariaux décrits au dernier chapitre intitulé « Projet(s) de coopération » doivent faire l'objet d'un pilotage spécifique.

L'appréciation de l'implication des principaux acteurs de ces projets (industriels, centres de R&D, organismes de formation,...) à la gouvernance du pôle est un élément essentiel d'évaluation des projets soumis à la labellisation. Ces projets partenariaux doivent en effet constituer l'essentiel du pôle.

- Fonctionnement et organisation de la gouvernance du pôle.

*Forme juridique et **organisation préexistante ou en projet** le cas échéant. Quelles structures de décision ? quels pouvoirs ? quelle fréquence de réunion ? quelle représentation industrie / recherche / institutionnels ?*

***Acteurs clefs impliqués** : entreprises (présence directe, entreprises représentées, taille en effectif et CA, répartition PME / groupes) ; Universités / Ecoles (ingénieurs et commerces) / Lycées (et autres organismes de formation intervenant sur la thématique du pôle) ; Laboratoires publics et privés ; établissements financiers et de capital-risque, Institutionnels (Etat ; Collectivité territoriales ; Chambres consulaires ; Organisations professionnelles ; ...)*

*Pour les acteurs impliqués dans la gouvernance, mais qui ne **participeraient pas à des projets** de coopération décrits au chapitre suivant, préciser la nature de leur implication, et les possibilités d'évolution de celle-ci.*

Modalités de recrutement éventuel d'autres acteurs

- Moyens et financements éventuels de l'animation du pôle (si celle-ci n'est pas strictement informelle)

Moyens dédiés prévus : moyens matériels partagés, moyens humains dédiés ;

Prestations gratuites ou vendues fournies par l'animation du pôle aux entreprises impliqués (y compris colloques, séances d'information) : nature, coût, entreprises impliquées dans chaque opération, ...

Achat de prestations intellectuelles, expertise extérieure (cabinet conseil, ...)

Estimation du coût global de l'animation (le cas échéant) ;

Ressources financières prévues (le cas échéant) : participation des entreprises au financement de l'animation (montant par entreprise, % total du financement privé dans l'animation) ; participation éventuelle de la Recherche/Formation ;

Préciser les montants en numéraire et apports en nature, notamment mise à disposition de personnels.

Financement possible par les différents partenaires institutionnels : Europe (notamment par l'intermédiaire des fonds structurels) ; Etat ; Collectivité territoriales ; Chambres consulaires ; Organisations professionnelles, ...

- Environnement du pôle

Infrastructures : Bâtiments industriels ou scientifiques ; Grands équipements scientifiques et centres d'essais ; Incubateurs, pépinières et hôtels d'entreprises ; Grandes voies de communication ; Réseaux haut débit ; Logement, en particulier pour les chercheurs et/ou les étudiants ;

Ressources humaines : Besoins de recrutement couverts et non couverts (population active, cadres et formations supérieures, enseignants et chercheurs) ; Gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences : quelles formations pour couvrir les besoins des entreprises/laboratoires ?

Positionnement du pôle par rapport aux **stratégies locales de développement économique** (y compris politique de logement, d'accueil des chercheurs,...), notamment **positionnement en interrégional** et/ou transfrontalier ;

Environnement : autres structures impliquées notablement dans l'animation du secteur industriel ou technologique (partiellement ou totalement, dont les partenaires financiers et les cellules d'intelligence économique) : actions menées (objectifs, entreprises concernées, résultats) ? moyens ? ressources ?

Autres secteurs localement forts, pôles d'excellences régionaux, SPL : liens, complémentarité, coopération,...

Résultats des **études** réalisées spécifiquement sur le secteur ou la zone de référence ;

- Positionnement international

Marketing territorial : identité du pôle, existence d'une marque, d'un logo,...

Propriété intellectuelle : modalités de protection des informations liées au pôle (brevets, dépôts de marque,...)

Modalités de la **veille stratégique et d'intelligence économique** du pôle (objectifs et moyens) ;

Zones de compétences concurrentes dans le monde (ayant affirmé un positionnement sur le même couple secteur-technologie, ou le même secteur, ou la même technologie) ;

Différentiation par rapport à cette concurrence et positionnement quantitatif ;

Partenariats internationaux, notamment **démarches transfrontalières**

Existence de modalités d'accompagnement à l'international spécifiques aux entreprises du pôle.

- Evaluation

Critères et modalités de l'évaluation / auto évaluation du pôle : à quels critères sera mesuré le succès du pôle ? (croissance de chiffre d'affaire des participants, recours intensifié à la R&D,... ?)

Objectifs initiaux, **calendrier** de mise en œuvre, **indicateurs** de résultats, rendus intermédiaires, facteurs clés de succès,...

Projet(s) de coopération

Un pôle de compétitivité doit s'appuyer sur un ou plusieurs nouveaux(x) projet(s) de coopération entre entreprises et/ou laboratoires ou centres de recherche, publics ou privés.

Ces projets doivent poursuivre un double objectif :

- représenter un potentiel de développement économique durable
- donner au pôle une visibilité nationale, voire internationale (au moins européenne)

Les projets proposés ici peuvent ne pas être complètement finalisés ; la priorité sera cependant accordée aux projets concrets les plus avancés et aux potentiels de croissance en emplois marchands à horizon de deux à cinq ans réellement les plus importants.

La description de chaque projet doit répondre aux éléments suivants, même de façon succincte :

- Volet technique

Objectifs, critères de réussite

Liste des livrables

Plan d'action, calendrier

Partenaires (entreprises, laboratoires, centres techniques, centres de formation,...) et localisation géographique précise.

- Volet économique

Taille et croissance du marché visé ; à quelle échéance ?

Entreprises concernées, initialement et à terme : nombre, taille, chiffre d'affaires, part du chiffre d'affaires consacré à la R&D, montant des soutiens publics à l'innovation pour les acteurs.

- Volet financier

Coûts exposés au titre du projet sur la base :

- des coûts complets pour les entreprises ou les centres de recherche privés. Le montant prévisionnel des charges salariales des personnels affectés au projet devra être précisé ;

- des coûts marginaux pour les établissements publics, associations à but non lucratif et leurs groupements participant au projet.

Ressources : *nature et origine des financements du projet, notamment des entreprises (en numéraire et en frais internes, notamment mise à disposition de personnels)*

- Visibilité internationale

Résultats des études de positionnement réalisées

Partenariats internationaux

Inscription envisagée dans les PCRD et les partenariats EUREKA

Zones de compétences concurrentes dans le monde pour le projet de coopération (c'est-à-dire zones mettant en œuvre le même type de projet, et zones utilisant d'autres projets, d'autres technologies, etc. pour le même objectif)

Différentiation *par rapport à cette concurrence*

- Volet territorial

Plusieurs éléments peuvent concourir au volet territorial du projet : place du projet de pôle dans la stratégie générale de développement économique des collectivités concernées et/ou impliquées ; engagement de ces collectivités dans le projet ; partenariats avec d'autres pôles ; partenariats interrégionaux ; ...

- Pilotage et coordination

Pilotage : description des modalités de pilotage du projet

Coordination *avec les autres projets identifiés du pôle*

Articulation *par rapport au pôle en général*